

COMPTE RENDU REUNION DU 19 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José DUPOUY

Excusés : M. Jean-Paul LAGRUE, M Laurent POUTOIRE

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

SECURISATION DU CIRCUIT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commission scolaire de prévoir une sécurisation du circuit scolaire. Après réunion avec M. VIROL, la mise en place de feux clignotants (coût 15 000 € plus maintenance annuelle) ou celle de coussins berlinois (coût 10 000 €) mais cela impliquerait un problème de stationnement.

Il est retenu le principe de garder une voie de circulation venant du haut, la mise en place de sens interdit pour passer devant la mairie. Inconvénient pour les convois agricoles : il conviendra de rajouter sous le panneau sens interdit la mention « sauf convois agricoles ». La CCPT offre les 11 panneaux nécessaires au dispositif, ainsi que celui indiquant une vitesse limitée à 30km/heure, le marquage au sol sera effectué ultérieurement.

SOCIETE HIVORY

Elle propose l'implantation d'un pylône commun à Bouygues, SFR et Free, sur la parcelle communale C147 chemin de Legroun, dans le secteur de la réserve d'eau, dans le cadre d'une activité de déploiement, exploitation et commercialisation d'infrastructures passives de télécommunications. Les conditions contractuelles seraient les suivantes : location à la commune moyennant une redevance annuelle de 2000 €/an. La convention sera prise pour 12 années avec une reconduction tacite de 6 ans, une période de préavis de 18 à 24 mois et une indexation de 1%. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du mandat par M. le Maire et autorise M. Brice RIVIERE -SYSTRA à effectuer les formalités nécessaires.

DECISIONS MODIFICATIVES

DM n°2 : ACQUISITION DIVERS TERRAINS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture de crédits en section d'investissement et la création de l'opération 1904 afin de permettre de régler les frais afférents à l'acquisition par la commune de terrains, à l'euro symbolique (régulation de voirie, notamment pour Mme CAZENABE épouse SOUSBIE, route de la Midouze, parcelle A 164) ainsi que les frais de notaire correspondant et de géomètre (terrain de M. André PEYRESBLANQUES AA50 et 51 Bourg de part et d'autre de l'escalier de l'église).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de M. le Maire et autorise l'ouverture de crédits en section d'investissement et la création de l'opération 1904 afin de permettre de régler les frais afférents à l'acquisition par la commune de terrains, à l'euro symbolique ainsi que les frais de notaire et de géomètre correspondant aux dossiers :

Dépenses Section d'Investissement :

Création de l'opération 1904 : Acquisition divers terrains : article 2112 : + 5000.00 €

Mur ancienne école : article 2313/9502 : - 5000.00 € (restera 21 379.00 €)

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation des écritures.

DM n°3 : FPIC ouverture de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des montants qui seront prélevés (7 262.00 €) et reversés (9 560.00 €) par la CCPT qui a opté par délibération du 11/07/2019 du Conseil Communautaire, pour la répartition à titre dérogatoire pour l'année 2019. Il indique que ces montants impactent le budget communal et qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits en section de Fonctionnement, du budget communal 2019 :

Dépenses :

article 739223 chapitre 014 : 7 262.00 €

article 615231 chapitre 011 : 2 298.00 €

Total : 9 560.00 €

Recettes :

Article 73223 : 9 560.00 €

DON COMITE KERMESSE

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter du Comité Kermesse, à titre de don, la somme de 1 243.95 € (mille deux cent quarante-trois et quatre-vingt-quinze cts) pour leur contribution suite à la mise en sécurité de l'installation de l'horloge et des cloches à l'église Saint-Laurent à Carcarès-Sainte-Croix, effectuée par l'entreprise HEURELEC.
- La recette sera encaissée à l'article 1328/1502 du budget communal 2019.

ONF : COUPES A DESIGNER ET A METTRE EN VENTE

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2020 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2020 proposé par l'ONF et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE ; coupes reportées d'années antérieures et à inscrire :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume total estimé m3	Valeur estimée / Total m3	Age des bois
13	Pin maritime	E2	0,98	0,98	25	800 €	18

ETAT D'ASSIETTE ; coupes non prévues à l'aménagement suite à délibération de la Commune en date du 25 juin 2019

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume total estimé m3	Valeur estimée / Total m3	Age des bois
6	Pin maritime	RA	4,50	1,90	380	17 000 €	50

Le Conseil Municipal décide que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Parcelle 13 : 2^{ème} éclaircie et coupe rase sur une partie de la parcelle 6. Il sera nécessaire de débroussailler la parcelle avant la coupe, un devis sera demandé par l'intermédiaire de l'ONF pour entreprendre les travaux assez rapidement.

Du bois de chêne, en bordure de la 4^{ème} voie, sera mis à disposition, sans transport au prix de 30 € le stère.

RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC, de la commune de Carcarès-Sainte-Croix, (cotisation pour une surface de 109 hectares, coût 84.35 €) auprès du PEFC Nouvelle-Aquitaine.

CDG40 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2015-2017 POLES RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE

Dans l'attente de la nouvelle convention 2020-2022 entre le CDG40 et la Caisse des Dépôts et Consignations, un avenant n°2 est proposé à toutes les collectivités territoriales sur les mêmes bases en maintenant les tarifs 2015-2017.

NOUVELLE DENOMINATION TITULAIRE LOCATAIRE PRE COMMUNAL

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle dénomination du titulaire, locataire du pré communal de la commune de Carcarès-Sainte-Croix, suite de la création de la SCEA DE LA BORDE formée par M. DUCAMP Pascal avec son fils.
- que ce changement de nom n'a pas d'incidence sur le tarif de la location de la prairie, fixé à 32.01 € (trente-deux euros 1 cts) par délibération du Conseil Municipal du 04.01.2002.

SYDEC :

Suite à la visite sur le terrain de M. Bonnemayre avec la commission de la voirie, le SYDEC va adresser un devis pour l'installation d'un lampadaire près de l'arrêt de bus du lotissement Sourbé.

MAISON DE MAOUHUM (ACHAT GUYONNET-DULUC)

La maison est en vente, des visites sont effectuées mais il sera peut-être nécessaire de passer par agence pour finaliser une vente, (coût environ 5000€ de commission agence).

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA COURSE LANDAISE :

Le Conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire visant à soutenir la Course landaise, héritage culturel et patrimonial de notre région.

TELETHON :

La date du passage de collecte des dons par les Cyclos n'est encore déterminée, ce sera probablement aux alentours du 06 décembre.

ECLAIRAGE DE NOEL :

Les illuminations seront prochainement installées par les employés communaux.

ACACIAS :

Il conviendra de demander à ALLIANCE de faire une proposition.

CCPT :

Monsieur CIVEL, Président viendra en décembre présenter le rapport d'activité de la Communauté des Communes du Pays Tarusate.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre, les Membres présents.